

donnaient avec une commune ardeur pour le bien public, à cette œuvre de régénération pratique, et montraient comment un jour prochain, si l'on savait attendre, unirait les trois ordres, dans les mêmes vues libérales et les mêmes sacrifices patriotiques.

« Malheureusement, ce travail de renouvellement ne procédait pas avec assez d'éclat pour frapper les esprits agités par les luttes des parlements et de la cour, et avides de mouvements, de bruit et d'émotions. Mais la justice, sévère pour les rois, ne doit pas se changer en une molle indulgence pour les peuples. S'il faut reconnaître que le roi fut faible et incertain autant qu'il était bon, il faut dire que la France fut singulièrement impatiente, et se laissa emporter par cette ardeur de tempérament qui la jette toujours dans les extrêmes. »

(HUBAULT, *Grandes époques.*)

Exercices oraux. — 1. Que fit Louis XVI en apprenant la mort de son aïeul ? — 2. Donnez une idée du caractère de Louis XVI. — 3. Quelles réformes entreprit le roi ? — 4. A quoi se vit-il contraint ? — 5. Parlez de la prospérité de la France sous Louis XVI.

Exercices de récapitulation. — 1. Comparez Louis XV et Louis XVI. — 2. Parlez du système de Law. — 3. du colonel Chevert. — 4. du chevalier d'Assas. — 5. de Montcalm. — 6. du Canada. — 7. de Turgot et de Necker. — 8. des trois ordres de l'Etat. — 9. Nommez les principales guerres de Louis XIV. — 10. Nommez les principales guerres de Louis XV et de Louis XVI.

CHAPITRE XII

LA RÉVOLUTION (1789)

1^{re} LEÇON

LOUIS XVI. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX (1789)

1. — Les *États généraux*, convoqués par Louis XVI, se réunirent à *Versailles* le 5 mai 1789. Ils comptaient environ 1.200 députés : 300 appartenaient au clergé, 300 à la noblesse, et 600 au tiers état. Le roi y fit son entrée au milieu d'acclamations enthousiastes.